

Rapport du directeur du Bureau international du Travail : 1933

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **25 (1933)**

Heft 6

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-383913>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

de l'adoption d'une convention internationale limitant la durée du travail à 40 heures par semaine.

En résumé, les organisations ouvrières savent bien que la semaine de quarante heures ne suffira pas à elle seule pour supprimer tout le chômage, car ce résultat ne sera obtenu que lorsque d'autres mesures radicales d'organisation économique auront été prises. Mais, à ce sujet, nous avons jeté les bases, avec nos amis du groupe ouvrier à la Conférence internationale du Travail de 1932, dans un projet de résolution, adopté par celle-ci, de la Conférence monétaire et économique actuellement en préparation.

La réforme des 40 heures est à leurs yeux un moyen immédiat et efficace d'atténuer le chômage, ses maux pour les salariés et les conséquences de la crise pour les employeurs. Il est donc de leur devoir de faire tout ce qui dépend d'elles pour atténuer les effets néfastes de la crise économique mondiale par la réduction de la durée hebdomadaire du travail.

Le mouvement en faveur des 40 heures désormais déclenché, ne s'arrêtera plus avant que ne soit réalisée cette revendication qui répond si bien à l'intérêt général, mais dont la légitimité du point de vue ouvrier ne peut être contestée en raison du développement de la productivité. En effet, il n'est que juste d'accorder aux travailleurs des loisirs accrus pour leur permettre de recevoir la part des progrès de la science et de la technique qui leur revient légitimement.

Rapport du Directeur du Bureau international du Travail - 1933.

En raison des événements tragiques de l'année écoulée, les organisations ouvrières du monde entier prêteront sans aucun doute une attention toute spéciale au rapport, tout récemment publié, que M. Harold Butler, le nouveau directeur du Bureau international du Travail, soumet à la prochaine session de la Conférence internationale du Travail qui doit se tenir à Genève en juin prochain.

La crise économique.

Le premier chapitre du rapport est intitulé: « Le développement de la crise ». Le directeur passe rapidement en revue l'évolution de la situation économique mondiale au cours de l'année écoulée. Cette analyse met clairement en lumière les facteurs de l'économie mondiale, qui continuent à compromettre les moyens d'existence du prolétariat industriel. Ce n'est pas à dire que le rapport de M. Butler rende une note pessimiste. Au contraire, il laisse entendre que la fièvre économique décroît lentement d'elle-même, mais que les forces de rétablissement sont sérieusement

affaiblies par les complications politiques qui sont survenues. Dans cet ordre d'idées, il attire l'attention sur la recommandation de la Commission préparatoire pour la Conférence économique.

« Ce qu'il faut, c'est un large programme de redressement mondial mis à exécution le plus rapidement possible en vue de stimuler les forces de reprise qui commencent à agir. »

Le chômage.

M. Butler examine ensuite les aspects sociaux de la crise. Selon lui, les conséquences de la crise se résument presque entièrement en ce seul mot : « chômage ».

« Le problème de la sécurité sociale, que l'on se complaisait à considérer comme presque résolu, s'impose de nouveau comme le premier et le plus urgent de tous les problèmes sociaux »...

« Jamais encore le sentiment d'insécurité n'a été aussi aigu. »

Le problème est trop vaste pour être résolu par l'assurance-chômage.

« Aussi, nulle part, n'a-t-elle suffi à faire face à la situation actuelle. On a dû la compléter par une aide directe de l'Etat, sur une large échelle — aide sans laquelle des millions de personnes eussent été dénuées de tous moyens d'existence. »

Assistance publique aux chômeurs.

Après une estimation singulièrement suggestive de la valeur économique des dépenses publiques de chômage, M. Butler s'attache à montrer leur importance pour le maintien de la consommation et la résistance à opposer à la chute des prix et de la production. En prenant la Grande-Bretagne comme exemple, il croit pouvoir admettre que les dépenses de chômage y ont contribué sensiblement à enrayer la baisse des prix et de la production.

Mais la lecture du rapport ne laisse subsister aucun doute quant à la nature de l'assurance et de l'assistance-chômage ; ce sont — de l'avis du directeur — de simples palliatifs.

« Elles ne remplacent pas le travail, et, à mesure que la crise se prolonge, on constate, de plus en plus, que le système du versement d'allocations aux chômeurs n'est pas plus satisfaisant pour ceux-ci que pour la collectivité. »

Travaux publics.

Le directeur se trouve ainsi amené à étudier la question de l'utilité des travaux publics et de leur justification du point de vue économique. Après avoir rappelé brièvement ce qui a été accompli dans les divers pays au cours de l'année écoulée, M. Butler conclut en déclarant que « l'entreprise de travaux publics se justifie non seulement par l'emploi qu'ils créent directement, mais plus encore par l'impulsion qu'ils donnent à l'industrie ».

« ... Il n'est pas impossible que l'intervention directe de l'Etat pour mobiliser les capitaux oisifs en vue d'accélérer l'activité industrielle par la construction de logements et l'exécution d'autres programmes d'outillage national apparaisse comme une mesure essentielle de redressement. »

Reprenant ce thème dans la suite du rapport, M. Butler s'exprime en ces termes :

« L'employeur et l'ouvrier sont tous deux à la merci du mouvement des prix résultant de la désorganisation monétaire, de la paralysie du commerce international, des insurmontables barrières douanières et des restrictions apportées au jeu des changes. Les travaux publics ne peuvent pas être mis en train par l'industrie privée, dont l'inactivité est précisément ce qui rend ces travaux nécessaires. La plupart des grandes modifications de structure ne peuvent pas non plus être enrayées ou changées utilement par l'industriel agissant isolément. Et pourtant, les chômeurs n'étant rien d'autre que la masse des individus auxquels l'industrie ne peut assurer un emploi, il est légitime de se demander si l'industrie elle-même ne peut rien faire pour remédier à cet état de choses ; s'il ne vaudrait pas mieux employer plus de travailleurs à horaire réduit que de maintenir l'horaire normal pour le personnel encore au travail. Ne pourrait-on trouver dans cette direction un remède partiel au chômage que l'industrie serait elle-même en état d'appliquer ? »

M. Butler examine aussi d'autres méthodes permettant de lutter contre le chômage, notamment le « service de travail » subventionné tel qu'il a été expérimenté en Allemagne et souligne « qu'en dépit de ces efforts multiples, aucun pays n'est parvenu jusqu'ici à entamer ce que l'on a appelé justement « l'irréductible noyau de chômage ». Il signale qu'à vrai dire, « dans quatre pays seulement : Allemagne, Australie, Canada, Pologne, s'observe une diminution du nombre des chômeurs par rapport à 1932 ».

Le Bureau international du Travail et l'avitissement des conditions de vie.

Cette question comporte d'ailleurs un autre aspect qui intéresse étroitement l'Organisation internationale du Travail. A ce sujet, M. Butler s'exprime ainsi :

« Les travailleurs des anciens pays industriels appréhendent de plus en plus de voir leur niveau de vie compromis par la concurrence des pays dont les habitants sont accoutumés à des conditions d'existence bien inférieures. C'est ainsi que la politique douanière des Etats-Unis a été constamment défendue par les organisations ouvrières de ce pays qui voyaient là un moyen de protéger leur niveau de vie élevé contre la concurrence européenne fondée sur des normes inférieures. Or, on peut discerner actuellement, en Europe, une demande analogue de protection.

On a proposé, par exemple, de frapper d'un droit particulier les marchandises produites sous un régime de bas salaires et de conditions défectueuses de travail. Il est clair que l'application de pareille mesure serait extrêmement difficile. Comme l'a montré l'enquête du Bureau sur l'industrie charbonnière en Europe, les comparaisons des salaires nominaux ne permettent pas de mesurer exactement les niveaux de vie relatifs ou les coûts de main-d'œuvre relatifs. Tant d'éléments hétérogènes entrent dans la fixation du salaire et du coût du travail que les comparaisons internationales sont difficiles dans ce domaine. Il n'a jamais existé de parité complète des salaires et des conditions de travail entre les pays qui se disputent les marchés mondiaux, et cette parité n'est d'ailleurs pas une condition nécessaire des échanges internationaux. Mais si l'écart entre ces conditions s'accroît au point d'accélérer la redistribution naturelle de l'activité industrielle à laquelle la production mécanique a déjà imprimé une forte impulsion, il est probable que la demande de protection fondée sur la comparaison des coûts de main-d'œuvre et des conditions de travail se fera plus impérieuse. L'Organisation internationale du Travail a déjà fait beaucoup pour créer des normes minima grâce à l'application progressive de ses conventions, et les résultats n'ont été nulle part plus impressionnants

que dans certains pays d'outre-mer, où l'introduction de ces normes a marqué probablement un progrès social plus sensible que dans la majeure partie des pays européens. Il est vraisemblable qu'à la faveur de l'essor industriel mondial, les problèmes que la concurrence pose, dans le domaine social, prendront plus d'importance encore à brève échéance.»

Le chômage technologique.

M. Butler aborde ensuite le problème du chômage technologique et, en se fondant sur les données accessibles, il montre que, si, avant la crise, la productivité a augmenté plus ou moins dans tous les pays industriels, et s'il est

« impossible d'évaluer avec précision la cadence à laquelle la main-d'œuvre ainsi congédiée a été réintégrée, il est probable que le décalage entre les deux opérations s'est élargi particulièrement aux Etats-Unis et en Allemagne. »

Les réductions de salaires sont-elles un remède à la crise?

M. Butler n'hésite pas à affirmer que

« tant que les travailleurs dans leur ensemble ne seront pas en état de consommer aussi librement qu'ils le faisaient avant la crise, on n'entreverra pas de solution au problème de la baisse des prix. »

« Même dans des pays tels que l'Australie et l'Allemagne, où non seulement les salaires et les traitements, mais les prix de détail, les taux d'intérêt et les loyers ont subi une déflation radicale, le chômage ne semble pas avoir sensiblement reculé. »

Il signale, par ailleurs, que,

« en raison de l'éviction rapide de la main-d'œuvre par la machine, l'importance des salaires comme élément du prix de revient diminue constamment. Ce changement de répartition des éléments du coût de production a été évidemment poussé plus loin dans certaines industries que dans d'autres. Dans les mines, les salaires représentent encore de 60 à 70 pour cent du coût total, tandis que, dans la fabrication de la margarine, ils n'atteignent que 3,6 pour cent environ. Entre ces deux extrêmes, il y a place pour des variations de grande amplitude dans la fraction du prix de revient qui est représentée par les coûts de main-d'œuvre ou les salaires, suivant les différentes industries, et même d'une entreprise à l'autre de la même industrie. »

« ... La réduction des salaires ne constitue plus un moyen aussi efficace qu'autrefois d'abaisser les coûts de production. Il est évident que si (et le cas est fréquent) les salaires ne représentent de nos jours que 30 pour cent du coût total de production, au lieu de 50 pour cent, comme il y a trente ans, une baisse de salaires d'un dixième contribue beaucoup moins qu'antérieurement à rétablir l'équilibre entre le prix de vente et le coût de production. »

Et voici quelle est la conclusion de M. Butler:

« De même que le chômage engendre plus de chômage, l'emploi engendre plus d'emploi. Ce n'est que lorsque les masses seront en état de gagner, non pas moins, mais davantage, que la production de l'agriculteur et de l'ouvrier abandonnera la courbe descendante pour suivre à nouveau une courbe ascendante. »

Durée du travail.

L'un des passages les plus intéressants du rapport du directeur du Bureau international du Travail est celui qui est consacré au problème de la durée du travail. Les conclusions de M. Butler ressortent des deux extraits suivants:

« Nous nous permettons de signaler l'importance que présente pour l'avenir de l'organisation l'action nouvelle commencée en cette matière. »

« Qu'une convention internationale soit définitivement établie ou non cette année, il est certain que le problème de la durée du travail dans l'industrie est devenu à nouveau une question de premier plan. Au surplus, la réduction de la durée du travail n'est plus préconisée pour des raisons d'ordre purement social, mais comme une nécessité économique. Les arguments principaux formulés pour et contre cette réforme se fondent sur des considérations économiques plutôt que sociales. Les partisans de la réforme n'insistent pas surtout sur la nécessité de loisirs plus longs pour les travailleurs, ni même sur la possibilité de pallier immédiatement le chômage aigu en répartissant le travail disponible. Ils fondent principalement leur thèse sur la nécessité de sauvegarder la capacité de consommation des ouvriers en les maintenant au travail contre paiement d'un salaire normal. En d'autres termes, ils soutiennent que la diminution des heures de travail sans abaissement corrélatif du niveau de vie constitue une méthode de « reflation » en temps de crise... L'organisation internationale du travail est évidemment en état de jouer un rôle important dans la reconstruction de l'industrie dont on constate maintenant l'urgence pour répondre aux nécessités de l'heure. La révision de la durée du travail, en fonction de la rationalisation et du chômage, est l'une de ses premières tâches. Comme toutes les autres transformations devenues nécessaires pour réaliser les rajustements sociaux et économiques imposés par la crise, celle-ci est hérissée de difficultés. Comme toute idée neuve et féconde aussi, ce projet de réforme n'a pas manqué d'être accueilli à l'origine par le dédain et le sarcasme. Mais le large débat qui s'est institué à la Conférence préparatoire de janvier dernier a déjà commencé à dessiller les yeux du public et lui a permis de voir que, loin d'être une chimère, le problème de la durée du travail et du loisir est une réalité, et une réalité urgente. »

Les salaires et le Bureau international du Travail.

« Est-il possible de faire rentrer les salaires dans le cadre des négociations internationales? Les trêves aux réductions de salaires, ou les accords internationaux sur les salaires dans des industries particulières, constituent-ils des possibilités d'avenir, voire les caractéristiques nécessaires d'un monde économique bien ordonné? Une action économique internationale permettra-t-elle d'élever le pouvoir d'achat des peuples d'Asie et d'Afrique, de manière à augmenter la demande mondiale des produits que l'industrie peut si aisément fournir? »

Telles sont les questions que M. Butler pose à la fin de son rapport.

Pour lointaines que puissent paraître les possibilités qu'elles évoquent, aucune d'elles n'est sans rapport avec la situation actuelle, aucune d'elles n'est étrangère aux préoccupations de l'Organisation internationale du Travail.

Pour conclure, M. Butler souligne que

« sous la poussée des événements le monde se voit contraint peu à peu de reviser ses anciennes méthodes et de créer l'organisation internationale capable de lui donner la prospérité dans les conditions modernes. »

... Le maintien et l'amélioration des normes sociales sont en effet l'une des conditions d'un organisme économique sain. La justice sociale est à la base même de la prospérité, et sans prospérité, il ne saurait y avoir de paix universelle. Ainsi donc, l'Organisation internationale du Travail a un rôle essentiel à jouer dans l'aménagement économique de l'avenir, puisqu'elle a pour mission d'harmoniser le progrès matériel avec la justice sociale sans laquelle l'humanité ne saurait en définitive réaliser de progrès durables. »